

**OBJET    REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**  
**DECISION MODIFICATIVE N°1/ 2014**  
**REPRISE DE L’AFFECTATION DE RESULTAT 2013**

---

Par Délibération n° 14/1-13 du Conseil Municipal en séance du 28 juin 2014, il a été décidé d'intégrer l'affectation du résultat 2013 au compte 002 de la Section d'Exploitation pour un montant de 679 920,39 €.

La présente Décision Modificative constate cette reprise de résultat qui permettra le remboursement au Budget principal d'une partie de l'avance pour la réhabilitation du Marché Forain du Chaudron accordée par la Ville en 2011.

Je vous demande donc d'approuver la Décision Modificative n° 1 au Budget 2014 de la Régie Marchés et Droits de Place telle qu'elle figure en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20141208-14724-1A-DE  
Date de réception préfecture : 09/12/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
05/12/2014



Gilbert ANNETTE

**OBJET REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE  
DECISION MODIFICATIVE N° 1/ 2014  
REPRISE DE L'AFFECTATION DE RESULTAT 2013**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 14/7-24 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MELADE Thierry, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Economie Marchande/ Economie Solidaire ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la Décision Modificative n° 1 au Budget 2014 de la Régie Marchés et Droits de Place telle qu'elle figure en annexe, soit 679 920,39 € au total en dépenses et en recettes pour la Section d'Exploitation, la Section d'Investissement demeurant inchangée.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20141208-14724-1B-DE  
Date de réception préfecture : 09/12/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
05/12/2014



Gilbert ANNETTE

ANNEXE

2014

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE

Section d'Exploitation

CHAPITRE	COMPTE	LIBELLES	POUR MEMOIRE BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	679 920,39	
002	002	Excédents antérieurs reportés	0,00	0,00	679 920,39
		<b>TOTAL</b>		<b>679 920,39</b>	<b>679 920,39</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20141208-14724-2-DE  
Date de réception préfecture : 09/12/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
05/12/2014



Gilbert ANNETTE

ARRETE DES SIGNATURES

Nombre de membres en exercice  
Nombre de membres présents  
Nombre de suffrages exprimés

55  
55  
55

Nombre de voix pour  
contre  
abstentions

55  
55  
55

Date de convocation du Conseil Municipal  
21 novembre 2014

Régie Marchés et Droits de Place, Décision Modificative n° 1/2014,  
présenté par le Maire, à Saint-Denis, le 29 novembre 2014

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en septième séance annuelle,  
à Saint-Denis, le 29 novembre 2014

Les membres du Conseil Municipal  
soussignés

Accusé de réception en préfecture  
93-219740115-20141208\_14724-3-DE  
Date de réception préfecture : 09/12/2014

Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu - de la transmission en Préfecture, le  
- de la publication, le

Fait à Saint-Denis, le

Acquisé de réception en préfecture  
974-219740115-20141208-14724-3-DE  
Date de réception préfecture : 09/12/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
05/12/2014  
Gilbert ANNETTE